



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE

DU 28 JANVIER 2019

COMPTE RENDU

Conseillers présents : M. Jean-Pierre JUHEL, Mme Valérie COUÉ, M. Patrice ETIENNE, Mmes Isabelle DUFOURD-BOUCHET, Virginie PAUVERT, MM. Maurice POUESSEL, Gérard DUCLOS, Philippe DENIEUL, Serge LEMARIÉ, Philippe HASS, Mmes Nathalie PLOTEAU-ROBERT, Marylène DELAUNAY, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Coralie MUSTIERE, MM. Patrice HÉAS, Simon VIVIEN, Jean-Sébastien FOURNY, Mme Brigitte LE BOULER, M. Jean-Pierre LÉPICIER, Mme Isabelle HERBETTE

Conseillers excusés : Mme Nathalie CHEVAL-GERARD, M. Guy ROLAND

Secrétaire de séance : M. Gérard DUCLOS

Madame Nathalie CHEVAL-GERARD a donné procuration à Monsieur Maurice POUESSEL

Monsieur Guy ROLAND a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LÉPICIER

DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018		Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 10 décembre 2018, après demande d'information de Monsieur HASS concernant la délibération du temps de travail des agents concernant le calcul des congés. Réponse de Monsieur le Maire : planning refait chaque début d'année afin d'effectuer les 1607 heures effectives
<u>Mise à jour du tableau des effectifs</u>	Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1 ^{er} janvier 2019, suite aux diverses modifications dans l'année 2018.	Après présentation, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs moins une abstention

<p><u>Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR »</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 « DETR » la commune peut prétendre à une subvention de 25 à 35% (un bonus de 10% sera attribué aux collectivités classées en zone de revitalisation rurale, arrêté ministériel du 16 mars 2017) pour un montant de 500.000 €uros H.T. plafond de la dépense subventionnable correspondant à la construction, restructuration, mise aux normes, sécurisation, entretien de bâtiments publics : mairies, centres communautaires, salles polyvalentes,</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention « DETR » pour la totalité des travaux éligibles, concernant la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel pour un montant de 2.600.117,49 € HT, correspondant à l'estimation prévisionnelle phase APD d'un montant de 2.092.342,00 € HT + 297.203,00 € HT (options) + 198.772,49 € HT (honoraire architecte) + 3.900,00 € HT (mission sps) + 7.900,00 € HT (mission contrôle technique).</p> <p>Soit suivant le plafond de la DETR, montant maximum de la subvention 192.500 € (sur la base de 2.092.342,00 € HT de travaux).</p>	<p>Acceptation du conseil municipal</p>
<p><u>Demande de subvention Dotation de Soutien à Investissement public Local « DSIL »</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL », l'article L. 23334-42 C du CGCT prévoit que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) peuvent demander à bénéficier de la DSIL. Par ailleurs, si la subvention s'inscrit dans un contrat Etat-Collectivité (contrat de ruralité, pactes Etat-métropole, PETR, ...) les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention « DSIL » d'un montant de 450.000 € correspondant à la totalité des travaux éligibles (sur la base de 2.092.342,00 € HT de travaux), concernant la construction d'une salle polyvalente à caractère socio-culturel pour un montant de 2.600.117,49 € HT, correspondant à l'estimation prévisionnelle phase APD d'un montant de 2.092.342,00 € HT + 297.203,00 € HT (options) + 198.772,49 € HT (honoraire architecte) + 3.900,00 € HT (mission sps) + 7.900,00 € HT (mission contrôle technique).</p>	<p>Acceptation du conseil municipal</p>
<p><u>Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive</u></p> <p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la Commune d'Erbray est adhérente au service médecine professionnelle et préventive organisé par le Centre de Gestion de Loire Atlantique. La convention correspondante fixée pour trois ans au 1^{er} janvier 2016 est arrivée à échéance au 31 décembre 2018.</p> <p>Le Centre de Gestion de Loire Atlantique propose une nouvelle convention, valable pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019. A cette occasion, les conditions tarifaires ne changent pas depuis la dernière convention : le tarif de la visite médicale est de 55,30 €, pour un entretien infirmier de 45,00 € et la cotisation est de 0,30 % de la masse salariale.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer la nouvelle convention pour trois ans avec le Centre de Gestion de Loire Atlantique.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

<p><u>Admission en non-valeurs et créances éteintes – budget principal</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la demande de la Trésorerie de Châteaubriant, l'admission en non-valeur d'un montant de 29,74 €uros et des créances éteintes pour un montant de 472,14 €.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Abonnement IntraMuros</u></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la proposition faite par la Société SAS IntraMuros, dont le siège social est à Angers (49000) 22 rue du Petit Launay, d'un abonnement à un contrat de maintenance pour l'utilisation INTRAMUROS (application mobile).</p> <p>Cette application à télécharger sur son mobile, permet aux habitants d'avoir une information immédiate sur leur mobile des évènements, actualités, points d'intérêts, annuaire, signalements, alertes de la mairie d'Erbray.</p> <p>L'objet de cet abonnement comprend la maintenance de l'application IntraMuros disponible sur téléphones mobiles avec une interface disponible pour la mairie d'Erbray sur ordinateur dans le but de raffermir le lien entre l'équipe communale et les citoyens, ainsi qu'assurer une visibilité des évènements et actualités de la collectivité au sein de l'application.</p> <p>Le prix de l'abonnement est de 35 € HT par mois soit 42 € TTC pour une commune de 2001 et 3500 habitants, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2019, ce prix étant figé pendant cette période, sauf si ce tarif est révisé à la baisse.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

Sur la demande de Monsieur le Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal décide de reporter la délibération prévue concernant « le Projet Urbain Partenarial – PUP » à une prochaine réunion du conseil municipal, après des informations complémentaires auprès des services habilités à donner un détail du fonctionnement du PUP.

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :
 - Renonciation droit de préemption urbain :
 - DEC-18-097 : La Bourgeoisie, ERBRAY, cadastré parcelle YS 297
 - DEC-18-098 : 20 rue du Verger, ERBRAY, cadastré parcelle YH 204
 - DEC-18-099 : La Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XC 254
 - DEC-19-001 : Beauchêne, ERBRAY, cadastré parcelle YS 331
 - DEC-19-002 : 30 La Vallée, ERBRAY, cadastré parcelle YT 148
 - DEC-19-003 : 40 La Feuvrais, ERBRAY, cadastré parcelle XC 78
 - DEC-19-006 : 5 Beauchêne, ERBRAY, cadastré parcelle YS 326

DEC-18-096 : Cession du véhicule Renault S120 à l'entreprise AHEMA TRUCKS de Derval pour un montant fixé à 6.000,00 €.

DEC-18-100 : Considérant la proposition de l'assurance Groupama concernant le renouvellement d'une année supplémentaire au contrat en date du 24 décembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2019. Décide de retenir la proposition suivante :

Responsabilité civile : l'offre de GROUPAMA LOIRE BRETAGNE – 35000 RENNES, pour une cotisation annuelle de 1.099,34 € TTC

Correspondant à un avenant n° 2 au contrat du 24 décembre 2013 pour le prolongement d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

DEC-19-004 : Suivant la délibération du conseil municipal n° DEL-18-062 en date du 24 septembre 2018 :

- Modification de la convention signée le 25 octobre 2018 avec l'Association Erbréenne des Retraités par la mise à disposition gracieuse de la salle du Gué, tous les mardis et les mercredis de 10h00 à 12h00, afin d'organiser des cours d'informatique, à compter du 8 janvier 2019.
- Modification de la convention signée le 25 octobre 2018 avec l'Association Art créatif et Art floral d'Erbray dans le cadre de la mise à disposition gracieuse de la salle Berriau, en modifiant les mercredis de 20h15 à 22h15 par les jeudis de 20h15 à 22h15, à compter du 8 janvier 2019.

DEC-19-005 : Approuve le contrat de maintenance informatique concernant le matériel de la mairie et de l'école la Rose des Vents présenté par la société PIXEL INFORMATIQUE SERVICES dont le siège social est situé à Châteaubriant (44110) 46 rue Michel Grimault. Le présent contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement informatique de la mairie et de l'école la Rose des Vents, pour un montant de 760,00 € HT soit 912,00 € TTC annuel. Ce tarif pourra être révisé ou modifié par le prestataire, en respectant un préavis d'un mois, pour acceptation. Le présent contrat est établi pour trois ans à compter de sa signature et pourra être renouvelé.

DEC-19-007: Revalorisation du loyer commercial au 4 rue de la Gare au 1^{er} mars 2019, suivant l'indice INSEE de référence des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2018. L'indice de celui-ci ayant évolué de 110,78 à 113,45, soit une augmentation de 2,41%, du loyer concerné deviendra donc comme indiqué ci-après :

Montant actuel de 816,36 € HT

Montant révisé : 836,04 € HT

DEC-19-008 : Cession de la balayeuse super jun à l'entreprise MATERIEL AGRICOLE CASTELBRIANTAIS de Châteaubriant pour un montant fixé à 720,00 €.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal, d'un courrier reçu le 29 décembre de l'Association Vent du Don de Moisdon la Rivière, concernant l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2018, autorisant la société IEL Exploitation 52 à exploiter un parc éolien regroupant 4 aérogénérateurs pour une puissance totale de 9,4 MW sur le site du Crossais, qui se situe en partie sur le territoire de notre commune, projet auquel ils sont opposés. Le Conseil Municipal ayant délibéré défavorablement à ce projet, l'Association nous demande si nous envisageons de contester la décision préfectorale devant la justice administrative qui ouvre la voie de la réalisation du projet en question. Après discussion, le Conseil Municipal, ne souhaite pas s'engager dans cette démarche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de mettre à disposition une salle aux citoyens, dans le cadre du grand débat national, dans l'objectif d'un échange constructif en complément du cahier des doléances mis à disposition aux publics à l'accueil de la mairie. Le Conseil Municipal accepte ce principe et il reste juste à fixer la date.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de leur fonction, celui-ci peut bénéficier de formation nommé Droit Individuel à la Formation (DIF), afin d'améliorer les compétences que ce soit dans le cadre du mandat comme de parcours professionnels.

Madame Valérie COUÉ, 1^{ère} adjointe au maire, informe le Conseil Municipal :

- Du report de la réunion du Conseil Municipal des Jeunes le 13/02/19, expliquant le manque d'engagement de certains jeunes. Il serait souhaitable de faire un courrier aux parents, leur expliquant l'engagement en tant qu'élu et leur exposant le programme.
- Un moment d'échanges et de réflexion, avec le CDJ d'Erbray et de Châteaubriant, ainsi que l'intercommunalité de Châteaubriant-Derval prévue le 6 février 2019, dans le cadre d'une animation autour des terrains multisports pendant les vacances d'avril, ainsi qu'une chasse aux œufs.

Monsieur Patrice ETIENNE, 2^{ème} adjoint au maire, fait état au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux :

- Voirie : les trois rues – Les Bigaudières, Le Colonel Berriau et du Gué
- Agrandissement de l'école : avancement de la partie cantine et périscolaire

Madame Isabelle DUFOURD-BOUCHET, 3^{ème} adjointe au maire, informe le Conseil Municipal :

- Rappel le lancement de l'avis à Projets Résidence Autonomie accepté par délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2018. La Maison de Retraite de Saint Julien de Vouvantes, après rencontre n'a pas souhaité adhérer à ce projet. Après recherche, la commission a rencontrée l'Association Mariale d'Entraide qui a acceptée de s'associer avec la Commune.
- Le repas des Aînés est fixé le dimanche 3 mars 2019.

La séance est levée à 21 heures 45.

Compte rendu affiché le 4 février 2019, le maire, Mr Jean-Pierre JUHEL